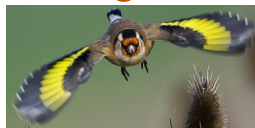
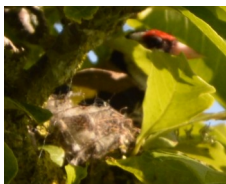




La gazette des Capellorémeyens

Juillet-Août 2016



Dégradations aire de jeux, salle des fêtes

Une fois de plus l'aire de jeux des enfants a subi des dégradations. Il faut savoir que les jeux sont installés depuis environ 4 ans, que le coût de l'acquisition s'est élevé à 35000 €, financé en grande partie par les impôts des citoyens de la commune. Cela me révolte qu'une minorité de personnes ne respecte pas la majorité des contribuables. Il en est de même pour le local sur le terrain de boules qui a été construit par un agent communal avant son départ en retraite. Encore une fois, une minorité pensent que taguer, faire des trous dans les parpaings, piquer un enduit qui vient d'être réalisé est judicieux. Je voudrais juste faire comprendre à ces personnes que lorsqu'ils seront propriétaires de leur maison, ils n'apprécieront sans doute guère ce genre de dégradations sur leur bien...

D.EDON



Utilisations des produits phytosanitaires

Je tenais à vous informer que nous avons traité le cimetière et le parking de la salle des fêtes (nous avons encore le droit pour cette année). L'agent communal est habilité à utiliser les produits, il a suivi une formation pour obtenir le certiphyto. Les produits sont homologués à la vente avec des consignes d'utilisation que nous respectons. A partir de 2017, il nous faudra réfléchir à d'autres moyens pour lutter contre les mauvaises herbes. Il faudra sans doute être plus tolérant si notre bourg n'est plus aussi propre. Je vous remercie par avance. (d'autres informations sur l'usage des produits phytosanitaires en page 3)
D. EDON

Embauches en contrats aidés

Deux personnes de la commune ont été embauchées en contrats aidés, il s'agit de :

Déborah LECHEVALIER et Gianina PILLET

Fermetures mairie et agence postale

vendredi 15 et samedi 16 juillet
samedi 30 juillet
Du mardi 16 au samedi 20 août inclus
Samedi 27 août

Commission fleurissement :

Le concours de maisons fleuries innove cette année la commission fleurissement ouvre son concours aux jardiniers. Si vous êtes fiers de votre potager, n'hésitez pas. Inscrivez vous avant le mercredi 20 juillet en mairie :
0243934612 ou mairielachapellestremy@wanadoo.fr

Ecole : Inscriptions toute petite section

Accueil des toutes petites sections possible pour les enfants nés en 2014 (par ordre de naissance, propriété exigée et accueil uniquement le matin, dans la limite des places disponibles).

Se renseigner en mairie 02 43 93 46 12

Je vous souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous avec le soleil qui se fait attendre, ce qui nous redonnerait du baume au coeur. D. EDON



Collecter et valoriser le mobilier usagé en lui offrant une seconde vie, en le recyclant ou en l'utilisant comme source d'énergie.

LES 3 SOLUTIONS POUR VOUS DÉFAIRE DE VOS MEUBLES USAGÉS :

- Le don à des associations de l'économie sociale et solidaire pour les meubles en état d'usage. Permanence SOS Récup' sur la déchèterie de la Ferté-Bernard le 1er vendredi de chaque mois (hors période estivale). + d'infos en ligne sur www.smirgeomes.fr
- Les apports en déchèteries de Savigné-L'Évêque, Le Grand-Lucé, Vibraye, Saint-Mars-La-Brière, Thorigné-Sur-Dué et La Ferté-Bernard, équipées d'une benne Mobilier.
- Les magasins volontaires. Sites à venir : www.smirgeomes.fr

CE QUE DEVIENNENT LES MEUBLES USAGÉS :

Le recyclage : Les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.

La production d'énergie : Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.



Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier quels que soient le type ou le matériau.

Au delà de 2m3 veuillez contacter le SMIRGEOMES

Les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du mobilier. Les déchets suivants sont à orienter vers les autres bennes : Tapis, poussettes, sièges auto... Sanitaires, parquet, portes, fenêtres... au 02.43.35.81.57



MA JDC SUR MOBILE

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Afin d'aider les jeunes qui effectuent chaque année leur Journée défense et citoyenneté (JDC), la direction du service national (DSN) lance une application pour Smartphone.

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Google Play, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.

Pour plus d'informations, contactez directement le centre du service national d'Angers:

02 44 02 20 50

Cns-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr



Déjections canines :



Un peu de civisme, quelques gestes simples à pratiquer au quotidien et votre chien ne sera plus "un gêneur" pour les autres.

Une déjection au beau milieu d'un trottoir ou sur le terrain communal ! De quoi vous mettre de mauvaise humeur... Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisance. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que les trottoirs et lieux publics ne deviennent pas des toilettes canines.

Pour cela il y a une seule solution, ramasser les déjections.

Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir quelques serviettes en papier ou un sac (plastique ou papier). On trouve dans le commerce des sachets spécialement destinés à cet usage, ainsi que des pochettes à accrocher au collier de votre chien où vous pourrez insérer papier, sac de ramassage...

Ramasser les déjections de votre chien c'est obligatoire.

Pour note, l'abandon de déjections sur la voie publique est considéré comme une infraction par le code pénal (article R632-1) pouvant être sanctionnée par une contravention de 2ème classe.



Interdiction des produits phytosanitaires dans les collectivités mais pas seulement :

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du **1er janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du **1er janvier 2019**. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.



Chaque citoyen agit sur son environnement et le jardinier plus encore se doit d'agir. C'est pourquoi la responsabilité du jardinier est de préserver l'environnement. L'usage des pesticides n'est pas anodin et leur abus est dangereux pour tous les habitants du jardin.

Jardiner autrement c'est donc raisonner : observer, comprendre, prévenir plutôt que guérir et choisir comment guérir en connaissant les causes. Pour commencer sur de bonnes bases, il est important de bien comprendre l'écosystème de son jardin.

Plus d'informations sur www.jardiner-autrement.fr et www.developpement-durable.gouv.fr
Voir aussi plan Ecophyto

Habitant de La Chapelle (mais pas seulement), qui suis-je : L'adulte a la face rouge écarlate, entouré de blanc et de noir, le dos et les flancs bruns, la queue noire avec des taches blanches et le croupion blanc. Le plumage de ses ailes est noir rayé d'une large bande d'un jaune vif. L'adulte mesure environ 20 à 25 cm d'envergure, 12,5 de cm de longueur et pèse de 14 à 18 g. Il vit une douzaine d'années, au maximum 15 ans. Il se nourrit de graines de chardons (d'où son nom)...



Un capellorémien bien caché

Au printemps, la saison des nids commence et il sait se faire très discret. Rares sont les prédateurs qui remarquent le nid construit par la femelle car elle le camoufle habilement. Elle recouvre les parois extérieures du nid avec des brindilles, des fines herbes et de la soie d'araignée. Il niche dans les arbres, souvent en bout de branche et parfois dans les haies. Une fois le nid fini, la femelle pond de quatre à six œufs blanchâtres tirant vers le bleu avec des taches brunes, qu'elle couve seule pendant 12 à 14 jours, tandis que le mâle la ravitaille au nid pendant ce temps. Je suis une espèce protégée par le code de l'environnement. Qui suis-je ? (réponse en page 4) Vous trouverez ma photo à plusieurs endroits sur la gazette.

Fermeture estivale du point lecture :

Le point lecture sera fermé du 14 juillet au 16 août.



Kermesse de l'école :

Les enfants, les maîtresses et le personnel de l'école ont offert un spectacle magnifique à toutes les familles, venues très



nombreuses. Un grand moment pour clôturer cette année de travail sur le cirque. Un événement que l'on gardera longtemps en mémoire.

Félicitations à toute l'équipe pour ce superbe travail.

Intervillage : Une très bonne participation des jeunes à l'intervillage, de la bonne humeur, une bonne ambiance et un temps magnifique.



Fête de la musique : Le mardi 21 juin l'ACCR organisait la fête de la commune. Chorale, danse country et karaoké étaient au programme. Une superbe soirée.



Congés d'été :

Coiffure attitude : Fermeture le samedi 30 juillet au lundi 22 août, réouverture le mardi 23 août.

Boulangerie Brault : Fermeture du dimanche 7 août au mardi 30 août, réouverture le mercredi 31 août.

Réponse du « qui suis-je » : « Je suis le chardonnet élégant » (*Carduelis carduelis*)

Dimanche 4 septembre : Amicale bouliste, concours de boules.

Samedi 3 septembre : ACCR, festival champêtre, parking de l'école maternelle.

Samedi 3 septembre : Course cycliste

LA CHAPELLE SAINT RÉMY
3 SEPTEMBRE 2016
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

SOUVENIR Jérôme ROTTIER

Minimes 14h06
Mini Kerin 15h15

Prix des Commerçants et Artisans

Prix de l'Union Sportive

PASS'CYCLISTE
D1 16h00
D2 16h03
D3 14h00
D4 14h03

Prix des terres Chappelloises

CADETS 16h06

Organisation : PATRIOTE DE BONNÉTABLE Section Cyclisme
<http://patriotecyclisme.over-blog.com> Contact M.DROUIN Gérard: 06.82.28.76.60

Dimanche 11 septembre : Le circuit des 3 églises de l'Huisne Sarthoise. Rendez-vous à l'église de Dehault à 14h30, puis visite des églises de la Bosse et de Saint Denis Des Coudrais avec un guide conférencier. Participation gratuite, réservation conseillée au 02 43 60 72 77.

Coup de cœur du point lecture :

2 nouveaux nés sont abandonnés chez les sœurs à un jour d'intervalle. Les 2 orphelins vont vivre des destins singuliers. Raphaël endurci par les brimades de sa famille d'adoption se rebelle. Vincent grandit heureux dans une famille aisée. Quelques années plus tard, leurs chemins vont se croiser et la révélation d'un lourd secret...

« L'enfant rebelle »
de Christian Laborie.

